



CPAM des Alpes-Maritimes

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## COMPTE RENDU CSE du 19 Octobre 2021

### 1/ Evolution des outils de gestion des services en santé SOPHIA

Mise en place d'un nouvel outil multicanal PEGA, pour les programmes SOPHIA et PRADO. Il contribuera à faciliter les interactions (SMS, mails, tél) entre les adhérents et les agents CPAM.

Il sera généralisé courant 2022.

L'accompagnement de la prise en main de PEGA se fera avec le personnel en interne.

⇒ La délégation CFDT a voté favorablement la mise en place de ce nouvel applicatif.

### 2/ Application de gestion des mouvements de personnel-GESMOUV

L'objectif est de sécuriser et simplifier les opérations administratives liées aux mouvements de personnel (changement d'affectation, congés sans solde, maternité, indisponibilité, etc...)

Cet outil est plus structurant et plus lisible sur les opérations à réaliser.

Le pôle RH est le point d'entrée de GESMOUV et il est mis à disposition des managers.

Des mails sont ensuite automatiquement envoyés au personnel et aux acteurs concernés suivant la situation.

⇒ La délégation CFDT a voté favorablement la mise en place de ce nouvel applicatif.

### 3/ Sorties anticipées fêtes de fin d'année 2021 :

La fermeture de l'organisme les vendredis 24 et 31 décembre 2021, en compensation, respectivement, des 25 décembre 2021 et 1er janvier 2022, a été acté, comme le prévoit l'accord de la convention collective pour la compensation des fêtes légales.

La direction maintient l'usage de la sortie anticipée pour les fêtes de fin d'année et autorise cette sortie à 13H, le jeudi 23 décembre et 30 décembre 2021.

Pour les salariés non concernés par cette disposition (services de front-office, PFS, accueils extérieurs et tracing : ces services ne pouvant pas être fermés plus de 3 jours) pourront bénéficier d'une demi-journée de congés à récupérer dans les 2 mois sous supervision des managers.

Pour cela, un ITR sera mis à disposition via AZUREO qui va retracer les différentes situations.

⇒ La délégation CFDT a voté favorablement la mise en place de ce nouvel applicatif en remerciant la direction de conserver la sortie anticipée.

#### 4/ Evolution du contact tracing : (pour information)

La charge de travail s'est réduite progressivement. Cet été nous étions à 1500 cas/jour alors que ce mois-ci, octobre 2021, 100 cas/jour.

La brigade est passée à 65 agents.

La CNAM prévoit pour 2022, un changement de configuration pour ces brigades de contact tracing. Nous sommes en attente de l'évolution de ce projet.

#### 5/ Bilan EAEA et EP (pour information)

Ce bilan présente la situation administrative et le parcours professionnel de l'évalué.

Une nouvelle version de l'application, ALINEA2, a été mise à disposition : nouvelle ergonomie, nouvelles fonctionnalités et modification de certains volets de l'EAE.

Elle rassemble dans le volet Bilan la complétude des « Faits marquants » de l'année écoulée et l'évaluation des objectifs N-1.

#### 6/ Résultat du BSI (pour information)

La participation pour cette année est de 535 répondants.

Une nette amélioration de la satisfaction des collaborateurs tant sur la nature, le contenu du travail, que sur l'organisation et les relations entre collègues ou avec les responsables hiérarchiques.

Un niveau de stress encore jugé important pour certains collaborateurs, qui estiment néanmoins que les actions mises en place sont utiles et efficaces

#### 7/ Questions diverses

**HORAV :** De nombreux agents nous signalent que l'application HORAV a des difficultés à s'ouvrir.

La direction nous indique que c'est le nombre de personnes connectées au même moment qui peut induire ce ralentissement.

**RESEAU :** Quand pensez vous que les problèmes de réseau vont être résolus ?

La direction nous indique que tout devrait rentrer dans l'ordre mi-novembre.

ESSUIE-MAINS : Nous signalons à la direction que dans plusieurs bâtiments, il n'y a plus de papier essuie-mains dans les toilettes hommes et femmes.

La direction va se rapprocher du service concerné.

RETRAITE : Quid du rachat des trimestres par l'employeur pour les carrières incomplètes.

La direction nous apprend que cela ne relève pas de notre organisme (CPAM) mais vraisemblablement de l'institution (UCANSS)

LA DELEGATION CFDT